

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 janvier 2021

Le vendredi vingt-sept janvier deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mil vingt-et-un, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle municipale Eugène Le Roy, avec une assistance restreinte, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Annie BEYDON, Serge NAWROT, Henriette ROCHE, Frédéric DELRIEUX, Sophie DAL'PAN, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Coralie JUGE (pouvoir à Annie BEYDON), Pierre CABOS.

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire procède à l'appel des membres présents, annonce les pouvoirs et donne la parole à Frédéric DELRIEUX, médecin de la commune, pour faire le point sur la situation sanitaire en Dordogne face à la pandémie. Puis, il ouvre la séance à 20h37 et demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : l'un pour changer des termes sur une délibération, le second pour accepter de participer à l'action « Trame noire ».

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Jean-Marie PANAZOL est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est accepté par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Jean-Marie PANAZOL

Le Maire demande ensuite s'il y a des observations sur le procès-verbal de la précédente séance. L'assemblée valide le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2020 et procède à sa signature.

1- MODIFICATION D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

Le Maire demande à l'assemblée d'accepter de modifier la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2020 sur l'acquisition du terrain de l'Indivision MULLON pour l'extension du cimetière et d'indiquer le prix : « pour l'euro symbolique » en lieu et place de « à titre gratuit ».

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE :

a) de la DETR 2021 :

a. extension du cimetière :

Le Maire rappelle les grandes lignes du projet d'agrandissement du cimetière : les besoins, l'emplacement, l'aménagement qui tient compte du cadre urbain et paysager du centre bourg et des alentours.



Il présente ensuite le plan de financement :

EXTENSION DU CIMETIERE				
RECETTES			DEPENSES	
			TRAVAUX PREPARATOIRES	13 700,00
			TERRASSEMENTS GENERAUX	10 700,00
			MACONNERIE	31 900,00
			FONTAINERIE	1 800,00
			RESEAU EAUX PLUVIALES	6 800,00
			CANIVEAUX BORDURES ET SOLS	29 300,00
			MOBILIER	9 500,00
			ESPACES VERTS	15 100,00
DETR	40% sur travaux	47 520,00	TOTAL TRAVAUX HT	118 800,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	20% sur travaux	23 760,00	MAITRISE D'ŒUVRE HT	8 316,00
			MISSION SPS HT	1 188,00
			TOTAL opération HT	128 304,00
Total subventions		71 280,00	TVA 20%	25 660,80
AUTOFINANCEMENT		57 024,00	TOTAL TTC	153 964,80
TVA 20%		25 660,80		
		153 964,80	153 964,80	

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b. ADAP :

Le Maire donne la parole à Franck MERY qui présente le programme des travaux de mise aux normes avec les ADAP et leur financement :

Commune de CHÂTEAU l'EVÊQUE			
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LES BATIMENTS PUBLICS			
Année 2021 - ERP			
			MONTANT
2021	Ecole primaire	Mise aux normes :	
		*Passage de porte inférieur à 83 cm	3500,00
		*Hauteur cuvette non comprise entre 45 et 50cm - largeur zone de transfert	1800,00
		Création d'un balisage sur sanitaire adapté à tous et largeur de passage inférieur à 83cm	3200,00
2021	Salle des fêtes	Mise aux normes :	
		*Largeur de passage inférieur à 83cm	6500,00
		*Largeur de passage inférieur à 83cm	2600,00
		*Largeur de passage inférieur à 83cm	3000,00
		Création d'un balisage sur sanitaire adapté à tous et largeur de passage inférieur à 83cm	1950,00
INVESTISSEMENTS ACCESSIBILITE ERP 2021 TOTAL HT			22 550,00
TVA 20%			4 510,00
TOTAL TTC			27 060,00

ADAP 2021				
RECETTES			DEPENSES	
			TRAVAUX ADAP 2021	22 550,00
DETR	40%	9 020,00	TOTAL TRAVAUX HT	22 550,00
			TOTAL opération HT	22 550,00
Total subventions		9 020,00	TVA 20%	4 510,00
AUTOFINANCEMENT		13 530,00	TOTAL TTC	27 060,00
TVA 20 %		4 510,00		
		27 060,00	27 060,00	

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) du Conseil départemental : extension du cimetière

Ensuite, le Maire demande l'autorisation de faire la demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'extension du cimetière présentée précédemment et pour un montant de 23 760 € soit 20 % du montant des travaux.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

3- AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Le Maire informe le Conseil municipal sur le fait que du 1^{er} janvier jusqu'à la date de vote du budget, les factures d'investissement ne peuvent être réglées. La Loi des finances dans son article 1612-1 du code des collectivités propose une possibilité de les payer à hauteur de 25 % du montant net des investissements de l'année précédente ; il énumère les différentes données prises pour le calcul du montant qui pourra être réglé (426 352.94 €) et indique que cela permettra largement de payer les derniers travaux en cours.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX :

a) Pacte de gouvernance et d'association de la population aux politiques publiques

Le Maire indique que les membres du Conseil municipal ont reçu le pacte de gouvernance du Gd Px, objet de ce point délibérant, avec la convocation pour cette réunion. Il en rappelle les grandes lignes et notamment le principe d'une plus grande participation du Conseil communautaire, du Conseil municipal mais aussi de la population ; un habitant, participant activement à la vie de la commune, devra être désigné pour représenter Château l'Evêque par les élus municipaux, d'autres par tirage au sort. Après l'énoncé des domaines d'intervention les plus importants, il demande s'il y a des observations avant vote pour lui donner l'autorisation de signer ce pacte. Claire GIRY-LATERRIERE regrette que de nouvelles lois amènent des obligations sans vraiment laisser de choix, que cela va encore générer des charges supplémentaires pour les communes... Le Maire acquiesce et précise que des consultations auprès des Maires ont été organisées (suite à certaines actions comme celle des gilets jaunes) pour en arriver à cet accord.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Convention adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Maire rappelle que le Conseil municipal, dans sa précédente séance, avait statué sur les autorisations d'urbanisme conservées par la commune et celles confiées au service d'instruction du Gd Px. Il s'agit maintenant de l'autoriser à signer la convention d'adhésion dont il donne lecture et en profite pour donner quelques chiffres sur les autorisations d'urbanisme traitées en 2020.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- ADHESION AU PÔLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION : PROROGATION DE LA CONVENTION

Le Maire informe l'assemblée de la signature, en 2018, d'une convention avec le pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion. Il précise les actions menées par ce pôle et notamment le suivi médical des agents et quelques actions en milieu professionnel. La commune s'acquitte d'une cotisation trimestrielle de 0.35% de la masse salariale. La Loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 vise à simplifier l'organisation des instances médicales et notamment des médecines préventives. Le centre de gestion a pris un retard important dans cette nouvelle organisation et nous demande de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2020 pour lui permettre de rattraper un peu ce retard.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer un avenant prorogeant la convention. Sur une question de Jean-Marie PANAZOL, le Maire précise que ce pôle santé est le service de médecine du travail de la fonction publique...

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- MISE A DISPOSITION PAR LE DEPARTEMENT D'UNE VALISE MUSICALE DANS LE CADRE D'UNE ACTION CULTURELLE ORGANISEE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire indique que Mme Laurence CHORT, enseignante et bénévole pour la bibliothèque municipale, souhaite organiser une animation dans ce lieu et que, dans ce contexte, la BDDP (bibliothèque départementale Dordogne Périgord) propose la mise à disposition d'une valise musicale pour un montant de 1450 € mais... l'offre est gratuite du 26 février au 30 avril 2021 à la condition d'assurer le matériel. Une convention doit être signée.

Marie BELOMBO demande si la valise sera à la bibliothèque ou à l'école et Nicole GALLOIS lui répond qu'elle sera et restera à la bibliothèque ; ce sont les enfants qui se déplaceront. Plusieurs précisions sont apportées sur l'organisation de cette animation et l'impact bénéfique pour la bibliothèque.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- ASSAINISSEMENT COLLECTIF RESEAUX : RAPPORT 2019

Le Maire continue avec la présentation du dernier rapport sur le réseau d'assainissement collectif sous la gestion de la commune puisque le Gd Px a pris la compétence. A l'aide d'un tableau, il annonce les chiffres de l'année 2019 comparés à ceux de 2018, précise que des extensions pourraient être faites mais seraient extrêmement coûteuses. Il conclut avec le constat d'une bonne gestion du service et donne des informations sur la teneur d'une réunion, ce jour, du nouveau syndicat « Eau cœur du Périgord » dont il a été élu vice-Président.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

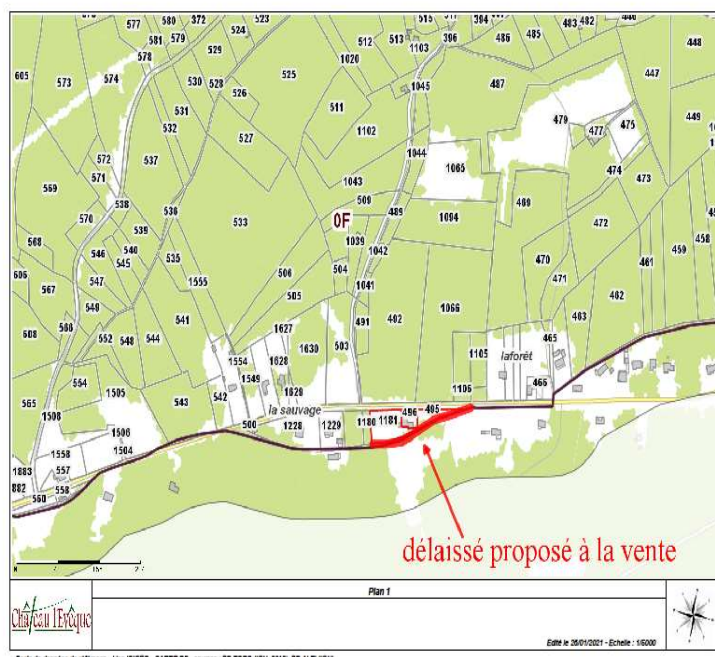
8- CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire donne la parole à Jean-Paul DUTARD qui explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par M. Francis MANDÉ pour changer l'assiette du chemin rural qui traverse sa parcelle au lieudit 'Haut Mesplier' pour la déplacer sur le véritable lieu de passage goudronné. Le Maire demande d'envoyer la commission voirie pour se rendre sur place et analyser cette possibilité.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire fait l'historique d'un délaissé du Conseil départemental qui longe la propriété de M. et Mme FAURE Henri au lieudit 'La Forêt' et de M. MOSCAVIT sur la commune de La Chapelle Gonaguet ; ils ont demandé l'achat de ce délaissé qui constitue la limite des communes entre Château l'Evêque et La Chapelle Gonaguet. Après maints rendez-vous avec les demandeurs, la municipalité a consulté le Conseil départemental pour connaître la véritable nature et l'origine de ce délaissé ; celui-ci a donné l'autorisation de vendre. Plusieurs questions sont posées notamment sur la continuité de ce chemin... après un court débat, le Maire demande l'autorisation de vendre, d'en fixer le prix et de lui donner mandat pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.



Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire explique que lors du nettoyage des locaux du dépôt municipal, plusieurs objets anciens ont été retrouvés. Le brocanteur de la commune a été invité à venir les examiner... il a fait une offre de 600€ pour la totalité ; il convient d'accepter l'encaissement du chèque de cette vente.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

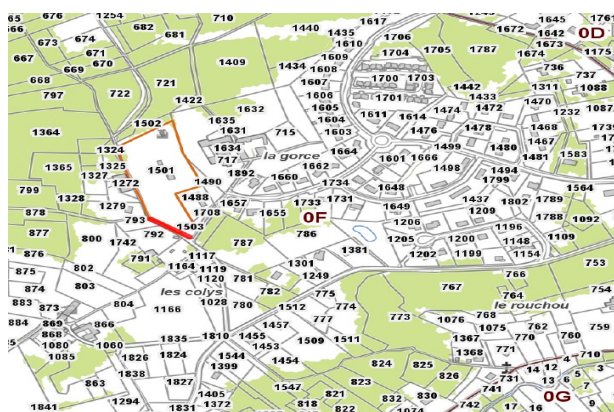
11- TRAME NOIRE

Le Maire indique que ce point, à l'origine mis au tableau des points informatifs, doit finalement faire l'objet d'une autorisation du Conseil municipal. La trame noire, instituée par le SDE 24, pousse les municipalités à analyser et diminuer la pollution lumineuse de leur commune. C'est intéressant de l'appliquer tant pour l'économie financière que pour l'écologie. Le SDE prend en charge la totalité des frais de cette étude. Le Maire demande l'autorisation d'adhérer à ce programme.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- ACQUISITION D'UNE LONGE DE TERRAIN

Le Maire informe l'assemblée de la signature de l'acte administratif portant l'acquisition d'une longe de terrain appartenant à M. Eric SGRAFETTO au lieudit 'La Gorce'. Il rappelle les motifs et conditions de la réalisation de cet achat.



Il profite du sujet abordé pour indiquer à Joëlle DUVERNEUIL qu'il n'a toujours pas de proposition de prix par l'Indivision AUDEBERT pour la parcelle située aux Armagnacs. Elle lui répond qu'elle a eu un accord de principe pour le prix qui a été pratiqué par le Conseil départemental lors de l'expropriation pour les travaux de déviation mais qu'elle attend toujours un écrit dans ce sens.

13- MARCHÉ DOMINICAL ET ANIMATIONS

Le Maire fait part des avis de la population et des commerçants sur le nouvel emplacement du marché : tous sont ravis, constatent une nouvelle convivialité très agréable et même certains vendeurs épuisent leur stock de denrées ; le nouveau boucher-charcutier-volailler arrive dimanche avec des produits issus principalement de sa ferme et/ou transformés par ses soins. Les agents de la gendarmerie passent faire une inspection chaque dimanche et n'ont pas d'observation car les consignes sanitaires sont bien respectées.

Il ajoute que des associations communales proposent des animations dont SLC qui souhaite faire une représentation pour la St Patrick et demande une aide pour financer l'achat de teeshirt. Après avoir présenté des devis trop élevés, celui de l'atelier des 'Papillons blancs' d'un montant de 160.20 € TTC pour 15 teeshirts semble correct. Le Maire donne lecture du courrier qui lui a été adressé par cette association aux termes duquel il apparaît qu'ils demandent une aide pour l'achat des 15 teeshirts et chapeaux pour un montant total d'environ 230.00 € TTC.

Après avoir écouté les avis de chacun, le Maire propose de prendre en charge l'achat des teeshirts et chapeaux et de prévoir cette dépense au budget 2021.

14- FÊTE DES GRENOUILLES

Le Maire passe la parole à Jean-Paul DUTARD pour donner des nouvelles de la préparation de la 'Fête des grenouilles'. Celui-ci annonce qu'elle aura lieu début juin en raison de la programmation du festival Chât'ORock les 16 et 17 juillet. Cela faisait deux manifestations importantes trop proches l'une de l'autre pour les intervenants communs aux deux événements.

Ensuite, il annonce, dans le détail, le programme qui se révèle aussi riche que varié et termine en répondant aux questions des membres de l'assemblée.

Serge OULHEN demande ce qu'il en sera du feu de la St Jean et le Maire lui indique que cela fait partie du point d'information suivant puisqu'il sera sur le même week-end que le concert MNOP.

15- MNOP FESTIVAL PARKING DU CHÂTEAU

Le Maire explique les conditions d'organisation d'une soirée concert MNOP qui se déroulera dans le bourg.

16- REMERCIEMENTS

Le Maire fait part des nombreux remerciements adressés au CCAS pour le message envoyé aux aînés accompagné d'un stylo à l'effigie de l'organisme. Ce geste et l'information communiquée dans ce courrier ont beaucoup touché leurs destinataires. Coralie JUGE, absente excusée, a transmis au Maire, qui en donne lecture, un résumé des actions menées actuellement auprès des anciens de la commune (224 personnes) dans le cadre de la vaccination ; nous avons pu en joindre 175 qui ont été interrogées sur leur position quant au vaccin et aidées dans leur prise de rendez-vous ou même, y ont été conduites. Les autres n'ont pu être contactées faute de numéro de téléphone ou de réponse à l'appel. Un constat doit être fait : de grandes difficultés pour la prise de rendez-vous...

Frédéric DELRIEUX apporte des éléments sur l'origine de ces difficultés ; Coralie JUGE a assuré deux permanences en mairie pendant lesquelles elle a reçu des administrés et finalisé des rendez-vous de vaccination pour eux.

17- QUESTIONS DIVERSES

- a) Salon du chocolat : Joëlle DUVERNEUIL prend la parole pour informer l'assemblée que Jean-Jacques TEILLET prépare ce salon sans pouvoir garantir qu'il sera maintenu. Elle annonce les probables dates des 20 et 21 mars 2021. Le Maire lui précise qu'il ne peut pas en parler au Conseil municipal tant qu'il n'a pas été contacté de quelque manière que ce soit par l'organisateur.
- b) Commission de sécurité : Franck MERY informe l'assemblée du passage de la commission de sécurité dans la salle des fêtes le 18 février ; le Maire, afin de compléter cette information, explique que cette visite est précédée de la préparation de dossiers complexes et lourds.
- c) Grand Périgueux : le Maire indique que le climat est redevenu calme et serein au sein du Conseil communautaire.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 22h50.